Cinquante-sixième année. - N° 101 A Lundi 23 et mardi 24 mai 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 870

43 – HAUTE-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU PUY-EN-VELAY

Ventes et cessions

413 758 939 RCS Le Puy en Velay.
2F2C.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 1095570.00 EUR.
Adresse : 17, Route du Pertuis, 43800 Rosières.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE NIMAJE Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 € Siège social : Lachaud de Rougeac 43800 ROSIERES 481 095 834 RCS LE PUY EN VELAY ET 2F2C Société à responsabilité limitée au capital de 1 095 570 € Siège social : Lachaud de Rougeac - 17, Route du Pertuis 43800 ROSIERES 413 758 939 RCS LE PUY EN VELAY AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LE PUY EN VELAY du 20 mai 2022, La société NIMAJE, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €, dont le siège social est situé à Lachaud de Rougeac 43800 ROSIERES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 481 095 834 RCS LE PUY EN VELAY, et la société 2F2C, société à responsabilité limitée au capital de 1 095 570 €, dont le siège social est situé à Lachaud de Rougeac - 17, Route du Pertuis 43800 ROSIERES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 413 758 939 RCS LE PUY-EN-VELAY, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société NIMAJE par la société 2F2C. La société NIMAJE ferait apport à la société 2F2C de la totalité de son actif, soit 272 295 €, à charge de la totalité de son passif, soit 82 902 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 189 393 €. A la date de réalisation de la fusion absorption de la société EPICEA, Société civile au capital de 1 000 €, ayant son siège social à Lachaud Rougeac 43800 ROSIERES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n°481 096 972 RCS LE PUY EN VELAY par la société 2F2C, cette dernière détiendra la totalité des 800 parts composant le capital social de la société NIMAJE, et il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de NIMAJE détenues par 2F2C un boni de fusion de 183 793 €. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société NIMAJE depuis le 1e janvier 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société 2F2C. La société NIMAJE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion, qui sera constatée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société 2F2C. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux

de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LE PUY EN VELAY au nom des deux sociétés le 20 mai 2022. Pour avis.

